



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 27 mai 2014
18 heures 30

FL/MG

N° 001711

Pôle Prévention -
Contrat Urbain de
Cohésion Sociale -
Programmation 2014.

Affiché le :

VOTES CONTRE :
Marie Madeleine ACIS

Le mardi 27 mai 2014 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 21 mai 2014, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseiller Municipal), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal), Mme Véronique MOREAU-NENON (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONILEONIS (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Nessrine DAHMOUL, M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO, Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au conseil municipal la délibération n° 451 du 23 mars 2007 qui a approuvé la convention cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) qui fait suite à la convention d'objectifs politiques de la ville.

Les principaux objectifs de ce contrat sont :

- L'éducation,
- L'emploi et le développement économique,
- Le cadre de vie dont la tranquillité publique par la prévention de la délinquance (*Ce sont les crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – FIPD- qui financent les actions de cet axe de travail.*),
- La santé et l'accès aux soins dans les quartiers,

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de ces objectifs que les projets suivants ont été proposés aux partenaires, au titre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2014.

Le Comité de Pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale réuni le 15 mai 2014 à Apt, a approuvé le programme d'action 2014, à savoir 30 actions dont 25 portées par 14 associations, et 5 par 2 services municipaux. 24 actions sont renouvelées et 6 sont innovantes.

Le détail des actions retenues et financées par la commune et ses partenaires est détaillé ci-après.

► La participation financière de la commune à des actions réalisées par des associations, dans le cadre de la Politique de la Ville est la suivante :

PROGRAMMATION DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2014 - VILLE D'APT					
Opérateurs	Intitulés de l'action	Coût de l'action	Participation de la commune	Ratio Ville / coût action	Ratio Ville / sollicitation
AMAV	Accueil et aide aux victimes	9 340 €	2 000 €	21,40%	87%
Total AMAV		9 340 €	2 000 €	21,40%	87%
ANPEP	PADE	33 370 €	1 800 €	5,40%	100%
Total ANPEP		33 370 €	1 800 €	5,40%	100%
APAS	Accroche-toi	10 400 €	1 000 €	9,60%	50%
	Espace lecture	17 820 €	2 850 €	16%	100%
	Lutte contre l'illettrisme	59 562 €	1 425 €	2,40%	100%
	Prévention Education Santé	40 310 €	2 400 €	6%	96%
	Des clics pour l'emploi	6 700 €	0 €	0%	0%
	Citoyen à part entière	9 640 €	0 €	0%	100%
Total APAS		144 432 €	7 675 €	5,30%	74,70%
ARIANE	Familles et parentalité, Point écoute jeunes	46 000 €	11 150 €	24,20%	85,80%
Total ARIANE		46 000 €	11 150 €	24,20%	85,80%
ASTIA	Les ENAF, Accompagnement administratif, Jardins partagés	47 751 €	3 150 €	6,60%	52,50%
Total ASTIA		47 751 €	3 150 €	6,60%	52,50%

Opérateurs	Intitulés de l'action	Coût de l'action	Participation de la commune	Ratio Ville / coût action	Ratio Ville / sollicitation
CIDFF 84	Prévention égalité hommes-femmes et sexisme au collège	6 283 €	500 €	8%	100%
	Egalité des chances et faciliter l'accès au droit	7 650 €	1 000 €	13,10%	100%
Total CIDFF 84		13 933 €	1 500 €	10,80%	100%
CINEMA D'AFRIQUE	Festival dans les quartiers	13 300 €	700 €	5,30%	35%
Total CINEMA D'AFRIQUE		13 300 €	700 €	5,30%	35%
KIOSQUE	Un orchestre pour tous	23 800 €	1 500 €	6,30%	62,50%
Total KIOSQUE		23 800 €	1 500 €	6,30%	62,50%
LE GOÛT DE LIRE	Lecture partagée et soutien à la parentalité	71 140 €	1 200 €	1,69%	23,10%
Total LE GOÛT DE LIRE		71 140 €	1 200 €	1,69%	23,10%
LES PETITS DEBROUILLARDS	Les sciences s'invitent dans les quartiers	10 321 €	2 500 €	24,20%	83,30%
Total LES PETITS DEBROUILLARDS		10 321 €	2 500 €	24,20%	83,30%

MJC	Espace multi média mobile	74 120 €	7 000 €	9,40%	87,50%
Total MJC		74 120 €	7 000 €	9,40%	87,50%
SKA BARRE	Hip-Hop / Cirque à St Michel, Initiation aux arts du cirque pendant le marché, Initiation au Cirque pour les 3-5 ans	14 050 €	3 000 €	21,40%	100%
Total SKA BARRE		14 050 €	3 000 €	21,40%	100%
TRIBU DU SUD	Identités Graphiques	8 500 €	2 500 €	29,40%	83,30%
Total TRIBU DU SUD		8 500 €	2 500 €	29,40%	83,30%
VELO THEÂTRE	Grelé-Grelé : Création lien social-accès spectacles	15 000 €	800 €	5,30%	40%
Total VELO THEÂTRE		15 000 €	800 €	5,30%	40%
TOTAL		525 057 €	46 475 €	8,90%	73,22%

► La commune assurera pour sa part, le cofinancement de 5 actions initiées par ses services ou associés :

Coordination d'un Atelier Santé Ville (C.C.A.S de la Ville d'Apt) à hauteur de **13066.00 €** avec une subvention de l'Etat (Acsé) à hauteur de **5 000.00 €** Le coût total de l'action étant de **18066 €**

Equipe opérationnelle du C.U.C.S (Service prévention de la Ville d'Apt) à hauteur de **16015 €** avec une subvention du Conseil Général du Vaucluse à hauteur de **2000 €** et une subvention du Conseil Régional PACA à hauteur de **3000 €** Le coût total de l'action étant de **21015 €**

Les actions suivantes ont été co-instruites par les services départementaux de la Cohésion Sociale et du Cabinet de M. le Préfet du Vaucluse. Les subventions obtenues pour lesdites actions relèvent du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D).

Action Classe Insertion (Service prévention de la Ville d'Apt) à hauteur de **9584.00 €** avec une subvention du Conseil Régional P.A.C.A à hauteur de **2208.00 €** du Conseil Général du Vaucluse à hauteur de **2208 €** et du F.I.P.D à hauteur de **2500 €** Le coût total de l'action étant de **16500€**

Action Médiation Coordination (Service prévention de la Ville d'Apt) à hauteur de **14500.00 €** avec une subvention du Conseil Général du Vaucluse à hauteur de **2000 €**, et du F.I.P.D à hauteur de **5000 €** Le coût total de l'action étant de **21500 €**

Action La sousto d'Ate, un logement d'accueil pour auteur(e)s de violences conjugales (Service prévention de la Ville d'Apt) à hauteur de **4900.00 €** (dont **2000 €** du CCAS de la Ville d'Apt et **2900 €** de la Ville d'Apt), avec une subvention du F.I.P.D à hauteur de **3000.00 €** Le coût total de l'action étant de **7900 €**

Ainsi, le coût total des actions-Ville s'élève à : **84981 €**

La ville d'Apt contribue à hauteur de : **58065 €**
L'Etat (Acsé) contribue à hauteur de : **5000 €**
L'Etat (F.I.P.D) contribue à hauteur de : **10500 €**
Le Conseil Régional contribue à hauteur de : **5208 €**
Le Conseil Général contribue à hauteur de : **6208 €**

Le montant du reste à financer pour les actions portées par la Ville d'Apt est nul.

Le plan de financement prévisionnel du programme d'actions, dans le cadre de la Politique de la Ville, est le suivant (cf. tableaux en annexe) :

Ville	104540 € (Financements des associations/Politique de la Ville et actions Ville : 46475 € + 58065 €)
Etat	28350 € (Financements Politique de la Ville)
Région	23218 € (Financements Politique de la Ville)
Département	28000 € (Financements Politique de la Ville)
Caisse d'Allocations Familiales	44970 € (Enveloppes globales et Politique de la Ville)
Mutualité Sociale Agricole	2540 € (Financements Politique de la Ville)
Autres et reste à financer	240662 €
TOTAL	472280 €

Il est précisé au conseil que les financements proposés aux partenaires devront être validés par les instances décisionnelles de chaque financeur, d'une part. D'autre part, les opérateurs pourront également obtenir des financements complémentaires dans le cadre des subventions de droit commun (cf. tableaux en annexe).

Il est à noter que certaines actions ne sont pas financées à 100%. Il appartient aux associations de rechercher des financements complémentaires ou d'adapter le contenu de l'action aux financements obtenus.

Il est proposé au conseil municipal de conclure une convention avec chaque association bénéficiant d'un financement communal (Cf. documents en annexe).

Ces conventions ont pour objet de préciser le cadre dans lequel les actions présentées seront mises en œuvre, les engagements financiers de la Commune et les engagements de l'association.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la programmation 2014 relative aux actions validées par le Comité de Pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale tenu le 15 mai 2014, coprésidé par Monsieur le Maire, et Monsieur le Sous-préfet à la Ville.

La charge totale indiquée, **104540 €**, est celle qui sera supportée par la commune de par des subventions dédiées aux actions associatives retenues dans le cadre du C.U.C.S (**46475 €**), et au titre du fonctionnement et des actions des services municipaux œuvrant dans le cadre de la Politique de la Ville (**58065 €**).

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

APPROUVE tel qu'il est présenté le programme d'actions 2014 arrêté par le Comité de Pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale réuni le 15 mai 2014, joint en annexe de la présente.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions pour chaque action.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel des actions tel qu'il est joint à la présente délibération.

APPROUVE le montant total de la dépense à la charge de la commune dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour un montant de **46 475.00 €** au bénéfice des associations,

APPROUVE le montant total de la dépense à la charge de la commune pour un montant de **58065 €** pour les actions réalisées par les services municipaux, subventionnées par les

partenaires financeurs à hauteur de **26916 €**

DIT que ces sommes sont inscrites au budget primitif 2014, au chapitre 67, article 6745, pour les sommes versées aux associations soit **46 475.00 €**, et aux chapitres 011 et 012 pour les dépenses réalisées par les services municipaux soit **58065.00 €**

APPROUVE les conventions ci-jointes à conclure avec les associations suivantes :

A.M.A.V,
A.N.P.E.P,
APAS – Centre Social Maison Bonhomme,
Ariane (Collectif),
A.S.T.I.A.,
C.I.D.F.F,
Cinéma d’Afrique en Pays d’Apt,
KIOSQUE,
Le Goût de Lire,
Les Petits Débrouillards,
M.J.C.,
Ska Barré,
La Tribu du Sud,
Vélo Théâtre,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer lesdites conventions.

SOLLICITE auprès des partenaires financiers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale des subventions au bénéfice des associations et de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL